UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DU LANGUEDOC

INSTITUT DE MATHEMATIQUES
Place Eugène Bataillon
34060 MONTPELLIER CEDEX

Montpellier, le

Villecum le 30.01.78

Monsieur Alexandre Grothendieck Professeur

> à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Monsieurle Ministre.

Je me permets de vous envoyer copie d'une lettre datée de ce même jour, adressée à M. Rouzaud, Administrateur Provisoire de l'U.S.T.L., dans laquelle je lui soumets certains des problèmes de fonctionnement posés aux Universités par l'article 21 de l'ordonnance du 2.11.1945.

Par le même courrier j'envoie également copie de la même lettre à M. Peyrefitte, Ministre de la Justice, en attirant son attention sur les difficultés créées par cette ordonnance. Celles-ci ne touchent certes pas, à mon sens, l'aspect le plus important des problèmes soulevés par l'existence même ce cette ordonnance. Par contre, par leur nature technique, elles me semblent bien du ressort des responsabilités officielles d'un Administrateur ou d'un Ministre. C'est pourquoi il m'a semblé opportum de vous soumettre, en votre qualité de Ministre de l'Education Nationale, des problèmes de votre compétence. Il me semblerait extrêmement souhaitable que vous preniez position publiquement à leur sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée

A hotherduly